

Etre Français, des droits et des devoirs

Comme vous le savez, j'appartiens au collectif Gaulliste "Droite Populaire". Notre collectif vient de publier dans le magazine Valeurs Actuelles une tribune réalisée par mon collègue Claude BODIN que j'ai souhaité cosigner. Voici le contenu de cette tribune ci-dessous.

Etre Français, des droits et des devoirs

Depuis plusieurs mois, des centaines de bateaux chargés de réfugiés sont venus s'échouer sur les cotes italiennes et espagnoles. Après avoir posé le pied en Europe, la plupart de ces migrants souhaitent gagner au plus vite le territoire français pour profiter d'un système social favorable et d'une législation sur la nationalité propice à une naturalisation rapide.

Les racines de la France

A travers les règles complexes d'acquisition de la nationalité, deux questions se posent :

-celle de la démarche volontariste d'adhésion à un pays à travers ses composantes historiques et culturelles, qui passe par les signes extérieurs d'adhésion que sont le respect du drapeau, la connaissance de l'hymne national, et, d'une façon plus générale, l'adhésion aux valeurs républicaines,

-celle de la capacité d'intégration à travers la connaissance de la langue et la volonté de s'intégrer dans un système social et politique reposant sur la construction d'une nation, avec ses références historiques et ses valeurs culturelles : la France, c'est Louis XIV, Jules Ferry et Napoléon, mais c'est aussi Clovis et Saint-Louis, Clémentine et Charles de Gaulle. La faiblesse évidente de notre pays, par rapport à d'autres démocraties comme l'Italie, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, c'est l'affaiblissement voire l'effondrement des valeurs de fierté nationale au profit de l'individualisme et parfois même du consumérisme.

D'une immigration de travail au regroupement familial

Le modèle français reposant sur une immigration de travail a été bouleversé par la crise économique des années 1970 et le droit au regroupement familial. L'industrie française a été frappée en plein cœur par la double crise pétrolière et l'apparition du chômage de masse a touché en priorité les ouvriers d'origine étrangère. Mais parallèlement, le regroupement familial, rendu légal et institutionnalisé par le président Valéry Giscard d'Estaing et son premier ministre Jacques Chirac en 1976, pour des raisons humanistes, a fixé en France ces travailleurs étrangers et leurs familles.

L'échec de l'intégration à la française

A cette situation sociale explosive, d'autant plus qu'elle était concentrée dans certains quartiers, devenus des cités -pour ne pas dire des ghettos-, s'est greffé le problème de la seconde génération, des jeunes Français issus de l'immigration africaine, sans racines ni perspectives, aussi mal à l'aise sur leur terre d'origine que dans leur pays d'accueil. L'école publique, elle-même en manque de repères depuis l'explosion de mai 68, s'avère incapable d'être un creuset pour cette nouvelle immigration, ce qui fait qu'un nombre croissant de jeunes en sortent sans maîtriser les fondamentaux (lire, écrire, compter) et rencontrent de grandes difficultés à s'intégrer dans le mode du travail. La suppression du service national, remplacé par un vague rendez-vous citoyen, a fait perdre à beaucoup de ces jeunes la possibilité d'acquérir des connaissances, pour certains d'apprendre un métier, pour tous de se retrouver pendant un an dans un milieu composite, avec une hiérarchie, des droits et des devoirs.

Une fois ce constat établi, sans oublier les risques de dérives du communautaristes, qu'est-il possible encore de faire pour améliorer l'intégration de ces populations établies, sachant que frappent à notre porte des milliers d'autres immigrants désireux de trouver refuge dans un pays à l'apparente prospérité. La question est posée...

S'assurer de la volonté d'assimilation

Il est évident qu'une des solutions passe par le renforcement du Code de la nationalité et des conditions d'acquisition de la nationalité française. Le mariage avec un Français ou une Française n'entraîne pas automatiquement une naturalisation. Aujourd'hui, quatre années de mariage sont nécessaires, mais le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition de nationalité pour « défaut d'assimilation ». C'est une notion très vague, qui peut couvrir les faits de polygamie comme le refus de certaines personnes d'apprendre ou de pratiquer la langue française. Ce contrôle, à base d'enquêtes sociales et de voisinage, est important et doit être fait avec la plus grande rigueur, ce qui n'est pas avéré aujourd'hui. Pour recréer ce creuset social qui est l'essence de notre démocratie, il faut aussi retrouver les valeurs de l'école de la République et mettre en place un véritable service civique, substitut au service national dont la suppression a été catastrophique pour des milliers de jeunes. Face à cette jeunesse trop souvent sans bagage professionnel et à la recherche de repères, un service national, qu'il soit militaire ou civique, est une occasion unique d'apprendre la tolérance et le respect dans un cadre structuré et une démarche « gratuite ». Car finalement, la grande faiblesse de la société française n'est-elle pas, pour reprendre les mots de John Fitzgerald Kennedy, que trop de gens cherchent « *ce que leur pays peut faire pour eux, plutôt que se demander ce qu'ils peuvent faire pour leur pays.* »

Par Georges Mothron